

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 211 MAI-JUIN 2009

H U M E U R D E B L É

UNE DÉMARCHÉ À PROLONGER

Dans son rapport « L'approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes » publié le 28 avril, le Centre d'analyse stratégique s'essaie à donner une valeur monétaire à différents écosystèmes en comptabilisant non seulement les activités de production qui y sont pratiquées, mais aussi les services non marchands qu'ils rendent.

Par exemple, l'évaluation des services rendus par un hectare de forêt tempérée aboutit au chiffre de 970 €/ha par an, comprenant 100 €/ha de production annuelle de bois. Outre cette production, sont en effet comptabilisées des valeurs attribuées aux produits de la cueillette, aux activités récréatives (chasse, promenade), à la contribution de la forêt à la qualité de l'eau, à sa fonc-

tion de paysage et de stockage de carbone. La même approche aboutit au chiffre de 600 €/ha/an pour les services non marchands rendus par les prairies permanentes, ce qui inclut les aménités paysagères liées à leur présence et ce qu'apportent aux cultures proches les populations d'insectes qu'elles entretiennent.

Le cas des cultures arables n'est pas abordé par le rapport. Il aurait été pertinent, pourtant, d'évaluer dans le même esprit les externalités propres à l'activité de ce secteur. Comme la réduction des émissions de CO₂ grâce aux biocarburants. Comme, également, la contribution au maintien de divers équilibres –alimentaires, démographiques, politiques– dans des pays peu fertiles obligés d'importer des céréales.

MARCHÉS

PROGRESSION DÉMESURÉE DES IMPORTATIONS DE BIOÉTHANOL BRÉSILIEN EN EUROPE

Alors que la consommation de bioéthanol a augmenté de 19 millions d'hectolitres dans l'Union européenne à 27 entre 2005 et 2008, soit un quasi triplement, les importations de ce biocarburant ont progressé de 11,5 Mhl, captant ainsi 61% de la croissance du marché.

Le bioéthanol brésilien, qui représente 77% du bioéthanol importé dans l'UE, est le principal bénéficiaire de cette évolution. A la base, l'industrie brésilienne est avantagée par le bas prix de la canne à sucre (devenu de plus inférieur à son prix de revient depuis le début de 2007), par une obligation d'incorporation à taux élevé dans son pays (26%), par des aides aux stockage, des prêts à taux réduit et, depuis quelque temps, la dévaluation du réal. En outre, le régime douanier européen, qui soumet les importations de bioéthanol à un droit de 19,2 €/hl, est appliqué avec laxisme. Il est contourné en jouant abusivement de la nomenclature douanière et, surtout, il fait l'objet de dérogations massives accordées par le Comité douanier européen dans le cadre de la procédure de « traitement sans douane ».

Le Comité douanier, où chaque Etat dispose d'une voix et où les décisions se prennent à la majorité simple, semble tout ignorer des considérations stratégiques (développement durable, indépendance énergétique, réindustrialisation des territoires ruraux) qui ont abouti récemment à l'adoption de la directive communautaire « Energies renouvelables ». La Commission européenne est saisie du problème.

EXPORTATIONS MONDIALES DE BLÉ 2008/2009 : L'UE TALONNE LES ETATS-UNIS

A la mi-mai, soit un mois et demi avant la fin de la campagne 2008/09 (1/7/08 – 30/6/09), l'Union européenne avait délivré des licences d'exportation (« certificats ») pour 18,8 millions de tonnes de blé tendre, nettement plus que sur la totalité de n'importe quelle campagne auparavant. En outre, ces licences n'ont été assorties d'aucune subvention et n'ont pas impliqué de revente de stocks publics.

Sur l'ensemble de la campagne, les trois grandes zones d'exportation de blé tendre de l'UE que forment sa partie occidentale, sa façade baltique et le bassin danubien, se répartiront ses ventes à hauteur de 60%, 22,5% et 17,5% respectivement, quatre pays réalisant près de 85% des expéditions : la France (45%), l'Allemagne (23%), la Bulgarie et la Roumanie (15% à elles deux). Les principales destinations seront le Maghreb (45%, dont moitié pour l'Algérie), l'Afrique Noire (15%), l'Iran (environ 7%, à partir de l'Allemagne, surtout, et de la France), le Pakistan (près de 5%, à partir de la Bulgarie et de la Roumanie) et l'Égypte (près de 5% également, à partir de la France).

Grâce au niveau de ses récoltes et à la diversité de son offre, qualitativement et géographiquement, l'UE devrait ainsi parvenir à être le deuxième exportateur mondial de blé cette année, juste derrière les États-Unis.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

OGM : FRONT COMMUN DES FILIÈRES BLÉ AUSTRALIENNE ET NORD AMÉRICAINE

Neuf organisations australiennes, canadiennes et étasuniennes d'agriculteurs et d'utilisateurs de grains ont proclamé le 15 mai dans une déclaration commune leur volonté d'œuvrer de manière synchronisée à la commercialisation de traits biotechnologiques dans la culture du blé dans leurs pays.

La déclaration met en avant le décalage qui se crée entre l'importance universelle du blé comme denrée de base et le recul régulier de ses surfaces dans les trois pays, lesquels réalisent encore plus de la moitié des exportations sur le marché mondial. Elle souligne que ce recul est dû notamment à la meilleure rentabilité qu'offrent aux agriculteurs d'autres cultures qui, elles, contiennent des traits biotechnologiques. Tout en reconnaissant que les biotechnologies ne sont pas la seule réponse aux problèmes rencontrés par le blé, les neuf organisations affirment que c'en est une composante significative.



ENVIRONNEMENT

LOI SUR LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE AUX USA : LE MILIEU AGRICOLE MOBILISÉ

Aux Etats-Unis, où l'Agence pour la protection de l'Environnement (EPA) a récemment classé les gaz à effet de serre (GES) comme polluants dangereux, il est désormais envisagé d'imposer des quotas d'émission de CO₂ aux entités qui en rejettent plus de 25 000 tonnes par an. C'est l'orientation prise par la Commission de l'Energie et du Commerce de la Chambre des représentants dans le cadre d'un projet de loi qu'elle élabore actuellement.

Complémentaire, cette Commission souhaite le développement d'un marché des droits d'émission sur lequel les entités ne respectant pas leur quotas pourront acheter des « crédits-carbone » à celles qui disposent d'excédents.

Les organisations agricoles américaines s'intéressent de près à ces travaux. Pour elles, l'accroissement du stockage net de carbone que génèrent le travail simplifié du sol, le reboisement et la conversion de cultures en prairies devrait donner lieu à l'attribution de crédits-carbone monnayables sur le nouveau marché. Il existe d'ailleurs quelques expériences en ce sens aux Etats-Unis depuis près de 2 ans. M. OBAMA souhaite le vote définitif de la loi avant la Conférence des Nations - Unies prévue en décembre prochain à Copenhague pour décider des engagements de baisse des émissions de GES par pays après 2012.

D'après sources Euroconsultants et AgriUS Analyse

CONSOMMATION

DÉCÉLÉRATION PUIS TROU D'AIR SUR LE MARCHÉ DE LA MACHINE À PAIN

Après de fortes progressions annuelles du nombre d'appareils vendus -256 000 en 2005, 545 000 en 2006 et 910 000 en 2007- le marché des machines à pain aura connu une faible croissance en 2008 : +2,1%, soit 929 000 pièces vendues d'après le Groupement interprofessionnel des fabricants d'appareils électroménagers (GIFAM). Ce résultat aura toutefois fait évoluer sensiblement le taux d'équipement des ménages, qui s'élevait déjà à 12,7 % en 2007 selon un sondage SOFRES. Par ailleurs, les ventes de mix de farine pour machines à pain auront représenté l'année dernière 10% des ventes totales de farine en sachet.

Saturation du marché ? Crise économique ? Le début de 2009 a vu chuter lourdement le nombre de machines vendues. Sur le premier trimestre, ce nombre a régressé de 42,3 % par rapport au premier trimestre 2008.

LOGISTIQUE

« SAÔNE – DOUBS – RHIN », UN BEL ENJEU POUR LES CÉRÉALES HAUT - SAÔNAISES

Le canal à grand gabarit Rhin-Rhône relancé ? Une étude préliminaire socio-économique réalisée à la demande du Conseil général du Haut-Rhin et rendue publique le 20 avril conclut à l'opportunité de remettre sur le chantier ce projet stoppé en 1997 pour des raisons politiques. Nouvellement nommée « Saône-Doubs-Rhin », cette liaison, qui assurerait la jonction des bassins fluviaux

d'Europe du Nord et de l'Est, d'une part, et de la Méditerranée, d'autre part, offrirait d'importantes perspectives économiques aux régions traversées, font valoir ses promoteurs.

Selon l'étude, le nombre d'emplois créés ou conservés en 2030 en Alsace, Franche Comté et Bourgogne s'élèverait à 70 000 et le potentiel de trafic serait de 12,3 à 21 millions de tonnes/an. La part de la filière céréalière dans ce trafic s'élèverait à 300 000 tonnes, au profit de l'agriculture de la Haute-Saône, essentiellement. Ce département, dont la production de céréales s'est élevée à 450 000/500 000 tonnes en moyenne au cours des dernières années pourrait faire partir plus de 250 000 t de céréales vers l'Alsace, où les ports fluviaux stockent pour l'exportation ou pour la transformation le long du Rhin, et 50 000 t vers l'Italie.

Une étape importante pour ce projet, qui va se trouver en concurrence avec celui du canal Saône – Moselle, est d'obtenir un statut de liaison prioritaire dans le schéma français des infrastructures de transport et dans le cadre du Réseau de transport européen.

INFOCHIFFRES

CÉRÉALES BIO ET CONVENTIONNELLES : CHIFFRES DE BASE EN FRANCE EN 2008

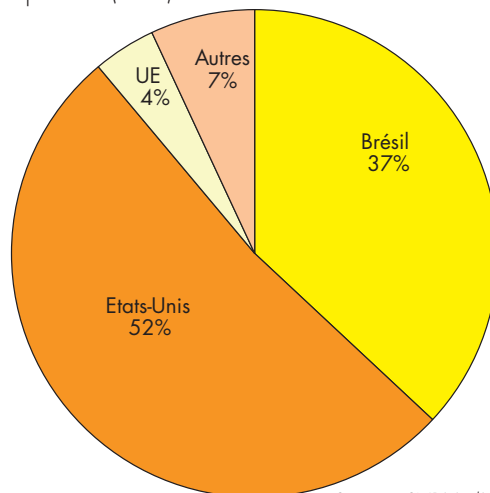
	Cultures biologiques			Cultures conventionnelles		
	Rendement (tonne/ha)	Surfaces (ha)	Production (1000 t)	Rendement (tonne/ha)	Surfaces (ha)	Production (1000 t)
Blé	2,7	30 446	82,2	7,4	5 031 000	37 008
Maïs	5,8	11 099	64,4	9,2	1 694 000	15 712
Triticale(*)	2,8	12 167	34,1	5,5	330 000	1 801

* hybride de blé et de seigle

D'après source FranceAgriMer

LE BIOÉTHANOL, 83% DE L'ALCOOL AGRICOLE DANS LE MONDE

790 millions d'hectolitres d'alcool agricole ont été produits dans le monde en 2008, dont 83% de bioéthanol (655 Mhl) et 17% d'alcool traditionnel (utilisé pour l'agro-alimentaire, la chimie, la pharmacie, la parfumerie etc.). Plus d'1 litre sur 2 de bioéthanol a été produit aux Etats-Unis. En 2000, c'était le Brésil qui était le producteur majoritaire (61%).



Source : SNPAA d'après FO Lich't

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00. Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.